

N° du groupe : 7

UNIL, Faculté de biologie et de médecine, 3e année de médecine

Médecine : individu-communauté-société (MICS), programme de médecine et santé communautaires

Module B3.6 – immersion communautaire

Premiers secours au bureau : des urgences auxquelles on ne s'attend pas ?

Karim Cruchon, Bruno Etienne Lopes, Arnaud Fischbacher, Pierre Frauche, Gallien Parata

Problématique : La perte de connaissance d'un employé de bureau est rare. Peu d'études s'intéressent à ce sujet. Quelles sont les mesures présentes dans les entreprises du canton de Vaud pour répondre à ce type de situation ?

Objectifs : Explorer les stratégies de premiers secours mises en place dans le canton de Vaud par des grandes entreprises pour leurs employés de bureau, ainsi que certaines de leurs motivations.

Méthodologie : Recherche de littérature et de législation suisse sur les premiers secours au bureau. Approche qualitative : entretiens avec l'institut de santé au travail, l'inspection cantonale du travail et les responsables de sécurité et santé de quatre grandes entreprises vaudoises. Approche quantitative : entretiens téléphoniques structurés sur les mesures de premiers secours auprès de 20 grandes entreprises avec au moins 100 employés de bureau sur le territoire vaudois. Questionnaire envoyé aux employés au sujet des premiers secours.

Résultats : En cas d'arrêt cardiaque, le pronostic est meilleur au travail qu'à domicile. Selon la loi suisse, les premiers secours au bureau ne sont réglés que par des recommandations. Nous identifions que 80% des entreprises possèdent des défibrillateurs, 70% ont des secouristes, 65% offrent une formation aux employés ; 85% mettent en place au moins une de ces trois mesures. Les entreprises élaborent une stratégie sur la base de ces mesures dans le but entre autres d'améliorer la qualité de vie de l'employé ou encore de préserver l'image de l'entreprise. Inversement, avoir des employés jeunes et en bonne santé peut motiver à ne pas mettre en place de telles mesures. Le questionnaire adressé aux employés n'a pas abouti faute de participation.

Conclusion : Nos résultats démontrent que 85% des entreprises ont installé au moins une des trois mesures identifiées. Les stratégies varient selon leurs motivations. Reste à définir quelles stratégies sont les plus adaptées pour chaque entreprise.

Mots clés : Premiers secours, bureau, Vaud, employés de bureau, entreprise

Juin 2013

Premiers secours au bureau: des urgences auxquelles on ne s'attend pas ?

Introduction

Un homme assis à son bureau perd connaissance sous les yeux ébahis d'un collègue. Que doit faire ce dernier ? A-t-il une formation en premiers secours, sait-il qui appeler ? Cette situation n'est pas fréquente et n'est que peu étudiée, pourtant chacun d'entre nous connaît quelqu'un travaillant dans des bureaux. Vous pourrez lire dans ce travail ce qui est mis en place en matière de premiers secours dans les entreprises.

Objectifs

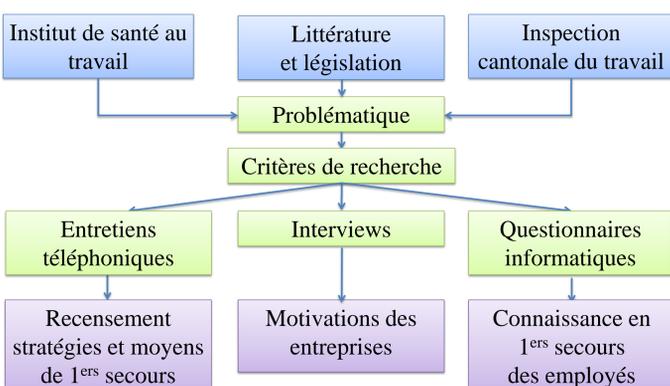
Explorer les stratégies de premiers secours destinées aux employés de bureau, mises en place par plusieurs grandes entreprises établies sur le territoire vaudois et mettre en évidence leurs motivations.

Méthodologie

Nous avons consulté la littérature, la législation, ainsi que des spécialistes de l'institut de santé au travail (IST) et de l'inspection cantonale du travail afin de préciser notre problématique. Cela nous a permis d'étudier le sujet selon trois axes.

Nous avons sélectionné les entreprises de plus de 250 employés, dont 100 employés de bureau sur le territoire vaudois. Nous avons pu obtenir des résultats auprès des responsables sécurité et santé de 20 entreprises.

Figure 1. Méthodologie de notre recherche



Résultats

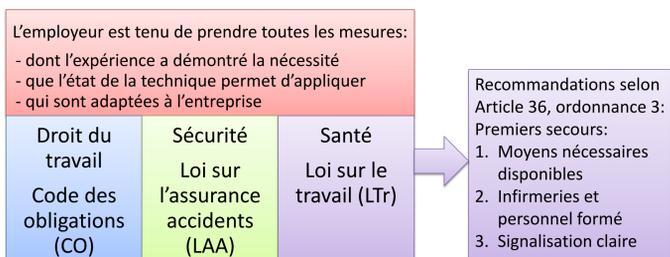
Qu'en dit la littérature ?

L'arrêt cardiaque sur le lieu de travail est l'événement le plus étudié dans la littérature : il est rare et de meilleur pronostic qu'à domicile. Cependant, il est essentiel de mettre en place un programme de premiers secours et pas seulement d'équiper le lieu de travail de défibrillateurs. Une formation devrait être renouvelée tous les 6 mois, toutefois l'IST préconise une année maximum.

Qu'en dit la loi ?

Selon l'article 6 de la loi fédérale sur le travail, l'employeur est tenu de protéger la santé des travailleurs. Les premiers secours au bureau sont réglés par des recommandations qui ne sont que des lignes directrices; seule une trousse de secours et les numéros d'urgence sont obligatoires.

Figure 2. Législation suisse



Remerciements

Nous tenons à remercier notre tutrice, la Dresse Claudia Mazzocato pour son soutien et ses précieux conseils tout au long de notre travail. Nous remercions également l'institut de santé au travail, l'inspection cantonale du travail ainsi que toutes les entreprises qui ont aimablement accepté de participer à notre étude.

Stratégies identifiées

Nous avons mis en évidence trois phases communes dans les stratégies de 1^{ers} secours mises en place par les entreprises:

- **phase d'alerte:** un employé, témoin de la perte de connaissance, appelle à l'aide
- **phase de réaction:** le problème est évalué par une tierce personne et/ou les premiers soins sont prodigués
- **phase de contact externe:** les secours professionnels sont contactés

Stratégie I

- Alarme transmise par l'employé témoin à la centrale interne de sécurité de l'entreprise
- Évaluation par la centrale interne de sécurité, qui envoie un secouriste interne sur place
- La centrale interne de sécurité contacte l'ambulance

Stratégie II

- L'employé témoin appelle les secouristes internes
- Le secouriste interne intervenant évalue la situation et commence la prise en charge avec les moyens à disposition
- Le secouriste interne contacte l'ambulance

Stratégie III

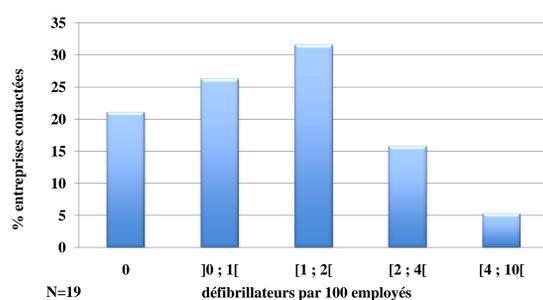
- L'employé témoin appelle les secouristes internes et l'ambulance
- Le secouriste interne intervient et assure les premiers soins avec les moyens à disposition

Stratégie IV

- L'employé témoin appelle l'ambulance
- L'employé témoin intervient et assure les premiers soins avec les moyens à disposition

Matériel de premiers secours

Nous avons cerné les moyens suivants: numéro d'urgence, défibrillateur, trousse d'urgence, brancard et infirmerie. Nous présentons le défibrillateur, car selon nous, il est le moyen de comparaison le plus pertinent.



Graphique 1. Nombre de défibrillateurs par 100 employés de bureau dans les entreprises contactées

Selon notre échantillon :

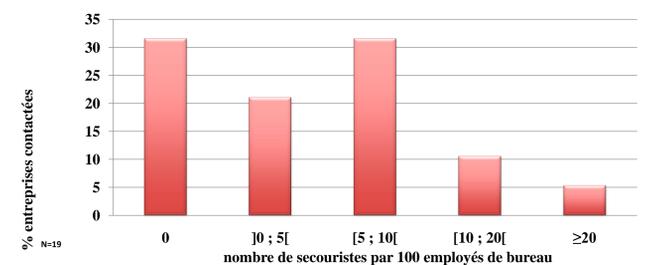
- Il y a en moyenne un défibrillateur pour 100 employés de bureau, dans les entreprises ayant des défibrillateurs.
- 80% des entreprises possèdent au moins un défibrillateur.
- 8.5% des employés de bureau travaillent dans une entreprise sans défibrillateurs

Personnel de premiers secours

Nous avons cerné les acteurs suivants présents dans l'entreprise: secouriste, infirmier et médecin. Nous présentons les secouristes, car selon nous, ils sont le moyen de comparaison le plus pertinent (Graphique 2).

Références

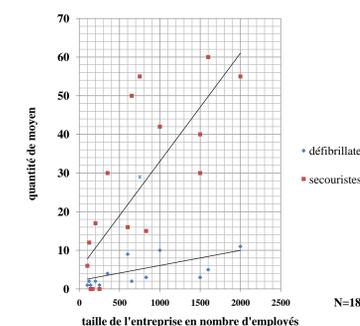
1. Descatha A, Jost D, Carpentier JP. Is the workplace a site of cardiac arrest like any other? Resuscitation 2009;80:602-603.
2. Geraud L, Descatha A. Treatment of life-threatening emergencies in the workplace: Need for collaboration between emergency and occupational health services? Resuscitation 2012;83:e65-e66.
3. Descatha A, Baer M. Automated external defibrillators in the workplace. BMJ 2008;337:a1816.
4. Descatha A, Frederic M, Devere C, Dolveck F, Goddet S, Baer M, Chauvin M, Fletcher D, Tempplier F. Details of the initial management of cardiac arrest occurring in the workplace in a French urban area. Resuscitation 2005;65:301-307.
5. Obsonline.com [Internet]. Why Trained Workplace Responders Need Regular Practice : 2001 Nov 1 [updated 2013 Jun 25 ; cited 2013 Jun 25]. Available from : <http://obsonline.com/Articles/2012/11/01/Why-Trained-Workplace-Responders-Need-Regular-Practice.aspx>



Graphique 2. Nombre de secouristes présents dans l'entreprise par 100 employés de bureau dans les entreprises interrogées

Selon notre échantillon :

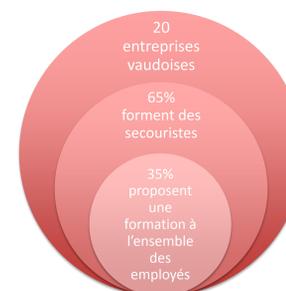
- Il y a en moyenne 19 employés de bureau par secouriste, dans les entreprises ayant des secouristes.
- 13% des employés de bureau travaillent dans une entreprise sans secouriste.
- 70% des entreprises possèdent au moins une personne ayant une fonction de secouriste.



Graphique 3. Relation entre nombre de défibrillateurs, de secouristes et taille de l'entreprise

Nous observons une corrélation entre le nombre de secouristes et la taille de l'entreprise, fait moins marqué pour les défibrillateurs.

Formation aux premiers secours



Graphique 4. Degré de formation en premiers secours des employés selon les entreprises interrogées

La formation aux premiers secours en entreprise montre différents degrés d'implication des employés.

Motivations

Les motivations suivantes à mettre une stratégie de 1^{ers} secours en place dans l'entreprise sont ressorties de nos interviews:

- cohésion d'équipe par la formation
- 1^{ers} secours font partie des avantages offerts aux collaborateurs
- être fidèle à la philosophie de l'entreprise
- assurer le bien-être de l'employé
- couvrir juridiquement l'entreprise en cas d'incident

Questionnaire aux employés

Le questionnaire informatif adressé aux employés n'a pas abouti, faute de participation.

Conclusion

La loi ne formulant aucune obligation, il est libre à l'employeur d'établir une stratégie selon la situation de son entreprise et ses motivations. Nos résultats nous montrent que la majorité des entreprises se préparent à des situations d'urgence. En effet, 85% d'entre elles possèdent des défibrillateurs et/ou des secouristes et/ou proposent une formation aux employés. Notre étude soulève plusieurs questions, notamment : quelles stratégies sont les plus efficaces et comment pourrions-nous les évaluer ?

Contacts

- Bruno Etienne Lopes : bruno.etiennelopes@unil.ch
 Pierre Frauche : pierre.frauche@unil.ch
 Gallien Parata : gallien.parata@unil.ch
 Arnaud Fischbacher : arnaud.fischbacher@unil.ch
 Karim Cruchon : karim.cruchon@unil.ch